

Mgr Ravel installe 4 nouveaux chanoines

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 15 février 2019



Mgr **Luc Ravel**, archevêque de Strasbourg, a présidé le mercredi 13 février en la cathédrale de Strasbourg à l'installation d'un nouveau chanoine titulaire, le Père **Alain Donius** et de trois nouveaux chanoines honoraires, les vicaires épiscopaux **Marc Schmitt**, **Philippe Burgy** et **Stanislas Mendy**.

Tous les quatre, chanoines séculiers c'est-à-dire clercs diocésains, rejoignent le chapitre cathédral dont la mission première est d'assurer l'office divin au sein de la cathédrale.

Le chapitre cathédral est une institution millénaire, un corps de prêtres constitué pour assurer dans la cathédrale la prière pour le diocèse. Jusqu'à la révolution, les chanoines qui le composent élaient l'évêque en son sein.

Le concordat a rétabli un chapitre de huit chanoines, complété par le chanoine archiprêtre, au moment où la paroisse de la cathédrale a été réunie au chapitre (1811) et il a prévu que la nomination des chanoines titulaires devrait être agréée par le ministère de l'Intérieur.

Les chanoines assurent tous les matins l'office et la messe à la cathédrale. Ils assistent

l'archevêque chaque fois qu'il célèbre pontificalement dans la cathédrale.

En vertu de la législation concordataire, le chapitre serait amené à élire un vicaire capitulaire pour gouverner le diocèse si le siège épiscopal devenait vacant par décès ou démission.

Jusqu'au dernier Concile, qui a instauré le conseil du presbyterium et le conseil diocésain de la pastorale, le chapitre constituait le conseil de l'évêque, son « sénat ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais l'archevêque fait en sorte de nommer au chapitre des prêtres chargés de services diocésains et il veille à les consulter régulièrement lorsqu'ils se rencontrent pour un repas fraternel.